

TERMES DE REFERENCE DE L'ATELIER SUR LES PROCESSUS DE CERTIFICATION ET DE LEGALITE EN AFRIQUE CENTRALE AVEC LES ENTREPRISES FORESTIERES ASIATIQUES

(Libreville, 18-19 Mars 2014)

(v5, 5.3.2014)

Contexte et problématique

Le commerce des produits forestiers entre l'Afrique et l'Asie connaît une dynamique de croissance similaire au reste des échanges globaux. En effet, les pays asiatiques en général, et la Chine en particulier, ont absorbé près de 60% du total des exportations des produits bois en provenance des pays du Bassin du Congo, durant la période allant de 2005 à 2008. De plus, on assiste à une forte demande des bois africains par l'Asie depuis la crise de 1997, si bien qu'entre 1997 et 2006, on est passé de 12,5 millions à 45 millions de m³ d'exportation de produits ligneux. et ce chiffre semble être encore plus important actuellement qu'il est relevé que les 33% des bois tropicaux importés en Chine proviendraient d'Afrique sub-saharienne (Gabon, Congo, Guinée Equatoriale, Cameroun) et qu'environ 10% des importations chinoises de bois rond non travaillés proviendraient d'Afrique et 85% de toutes les exportations africaines de bois rond seraient expédiées au marché chinois.

Cette émergence des pays asiatiques comme première destination des produits forestiers du Bassin du Congo a poussé les exploitants forestiers asiatiques à acquérir des concessions forestières qu'ils exploitent eux-mêmes dans les pays de l'espace COMIFAC. Cet intérêt marqué pour le bois précieux des forêts du Bassin du Congo n'est pas sans conséquence sur l'équilibre de ces forêts. Comment faire pour que les produits forestiers d'Afrique centrale importés par la Chine et les entreprises asiatiques d'exploitation forestière opérant dans cette même sous-région tiennent compte des principes de légalité et de durabilité prescrits dans les codes forestiers de ces pays ? C'est la raison pour laquelle on s'y attarde afin de s'assurer que les exploitants asiatiques des forêts sont conformes aux principes de légalités et de durabilité en Afrique centrale. C'est dans ce cadre qu'une étude a été menée en 2013 pour la COMIFAC avec le soutien financier du programme GIZ d'appui à la COMIFAC sur l'inclusion des entreprises forestières asiatiques dans les programmes de gestion durable des forêts en Afrique centrale. Il ressort de cette étude que les entreprises forestières asiatiques actives dans le Bassin du Congo ont la volonté de

se conformer aux lois qui régissent leurs activités mais sont confrontées aux barrières linguistiques, culturelles et procédurales qu'elles ne maîtrisent que très peu. C'est en réponse à ces lacunes qu'il est envisagé d'organiser à l'attention de ces entreprises un atelier sur les processus de légalité et de durabilité dans certains pays ciblés d'Afrique centrale (Congo, Gabon, RDC et Cameroun).

Objectifs de l'atelier

Le but de cet atelier est de présenter le cadre légal et les principes de durabilité aux entreprises forestières chinoises opérant dans certains pays ciblés de la sous-région y compris les sanctions auxquelles elles s'exposent.

Les objectifs spécifiques à atteindre sont :

- Présenter les principes du cadre légal régissant l'exploitation forestière et le commerce responsable des produits du bois en Afrique centrale;
- Présenter les cadres légaux qui régissent le commerce international du bois en Europe (APV-FLEGT, RBUE...) et en Chine (Lignes directrices de la SFA) ;
- Démontrer les atouts et contraintes des certifications FSC et PAFS liées à un mode de gestion durable ;
- Faire connaître aux entreprises forestières asiatiques les acteurs qui peuvent les appuyer dans leurs démarches vers la légalité et la certification ;
- Présenter des scénarios d'accompagnement aux entreprises forestières asiatiques qui souhaitent développer des activités de GDF.

Principaux résultats attendus

- une meilleure compréhension par les entreprises forestières asiatiques des principes de légalité et de durabilité en Afrique centrale;
- Une présentation des opportunités pour le bois certifié dans les marchés, européens (RBUE, AVP FLEGT) et chinois (expansion des principes de « green sourcing »)
- une actualisation du répertoire des entreprises asiatiques ainsi que la nature et le niveau d'accompagnement dont elles ont besoin ;
- une meilleure appropriation par les responsables d'entreprises forestières asiatiques des lignes directrices de la SFA/MOFCOM ;

- Une identification des obstacles pour les entreprises forestières asiatiques d'aller vers les processus de certification et de légalité.

Activités principales à mener

Pour produire les résultats escomptés de cet atelier, les activités prioritaires à mener intègrent entre autres :

➤ Avant l'atelier

- la sensibilisation des entreprises forestières asiatiques sur les objectifs et les résultats attendus de l'atelier ;
- l'élaboration d'une fiche synoptique pour recueil d'informations auprès des entreprises asiatiques;
- des échanges sur l'organisation logistique de l'atelier ;
- la contractualisation des experts-consultants.

➤ Pendant l'atelier

- Présentation des cadres légaux qui règlementent l'exploitation forestière durable et le commerce responsable des produits du bois en Afrique centrale ;
- Entretien des participants sur les enjeux de la certification et de la légalité, les systèmes de certification ainsi que leurs procédures;
- Présentation de l'état d'avancement du processus FLEGT dans les pays d'Afrique centrale, cas du Cameroun
- Présentation de la situation des bois tropicaux légaux et ceux issus des concessions certifiées sur les marchés internationaux ;
- Présentation des programmes et projets d'accompagnement des exploitants forestiers dans les activités de légalité et de GDF (PPECF, NEPCon/Rainforest, FRM, EFI, AFD, UK-FGMC ...);
- Identification des différents niveaux d'appropriation des principes de légalité et de certification par les entreprises forestières asiatiques présentes dans certains pays d'Afrique centrale;
- Identification des besoins des entreprises forestières asiatiques en matière d'appui et d'accompagnement ;
- Elaboration d'un plan de suivi des recommandations des travaux.

Approche méthodologique

L'atelier se déroulera sous forme d'exposés liminaires suivis de débats qui permettront d'aboutir au consensus sur les voies et moyens à mettre en œuvre pour faciliter l'adhésion de ces sociétés forestières aux principes de légalité et de certification. A l'issue des échanges, on devrait pouvoir disposer d'une typologie d'entreprises forestières asiatiques selon leurs objectifs et leurs besoins en matière d'accompagnement en gestion durable et légalité.

Date, lieu et programme des travaux de l'atelier

Cet atelier se déroulera à Libreville au Gabon les 18 et 19 mars 2014.

Participants

Cet atelier cible particulièrement les responsables d'entreprises forestières asiatiques présentes en Afrique Centrale. Les bureaux d'études actives dans l'accompagnement des concessions dans les programmes de GDF et de légalité pourront également être invités. De manière succincte, devront y prendre part :

- les responsables d'entreprises forestières asiatiques présentes en Afrique Centrale ;
- les bureaux d'études actives dans l'accompagnement des concessions dans les programmes de GDF ;
- les responsables/auditeurs de bureaux d'études actifs dans les processus de certification et de légalité ;
- les représentants de la CEEAC, de la COMIFAC, de la SFA, du CTWPDA, de EFI, et de l'OIBT ;
- les représentants des administrations forestières nationales ;
- les représentants des bureaux de certifications;
- les représentants des Ongs & bureaux d'études ;
- les programmes d'appui à la gestion durable des forêts ;
- les représentants de la GIZ et du PPECF.

La liste exhaustive des participants à cet atelier sera dressée après la tournée que le PPECF mènera dans les concessions forestières gérées par les asiatiques en Afrique centrale.

Gestion de la réunion

Placée sous la présidence du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ou de son représentant, la gestion de cet atelier sera assurée par une équipe composée :

- **D'un modérateur**

- A désigner

- **D'un responsable de la documentation**

- Isaac Yves NYENGUE BAHANAK, Projet d'appui à la COMIFAC, GIZ

- **D'un(e) secrétaire pour les questions logistiques**

- A désigner

Financement

Les dépenses nécessaires pour la réalisation de cet atelier seront prises en charge par le programme GIZ d'appui à la COMIFAC et par le programme KfW « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts/PPECF » dans une formule de cofinancement à déterminer.